

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Février

L'affaire de Tombouctou

Il vient de se produire, au cœur de l'Afrique, un triste accident qui ne peut manquer d'appeler sur nos affaires coloniales et sur leur direction, la plus sérieuse attention du Parlement et du pays.

Comme on le sait, il y a quelques jours, on apprenait que le colonel Bonnier était entré à Tombouctou. C'était là un succès pour les armes françaises ; mais, qui avait commandé, qui avait ordonné cette expédition ? Le gouvernement lui-même l'ignorait, si bien que, malgré la satisfaction donnée à l'amour propre national, on ne put s'empêcher de se demander comment on voyait tout à-coup se produire un tel événement.

La direction de nos affaires coloniales, là comme ailleurs, était-elle donc livrée au hasard ?

Le succès, disait-on, justifiait l'entreprise, et volontiers, en France, où l'on aime l'audace, surtout l'audace heureuse, on eût assez facilement partagé l'opinion d'un général qui disait : « Si j'étais ministre, je donnerais un mois d'arrêts au lieutenant-colonel pour avoir agissans ordres et je le nommerais colonel pour avoir pris Tombouctou. »

Par malheur, dans de telles expéditions, il est parfois plus facile d'aller de l'avant que de revenir sur ses pas. C'est ce qui vient d'arriver à la vaillante petite troupe qui s'était lancée au cœur de l'Afrique, et c'est ainsi, il nous faut bien le dire, ce qui démontre la légèreté, l'imprudence, l'incohérence, avec laquelle sont conduites nos affaires coloniales. Il ne serait que temps d'y aviser, et le Parlement, au lieu de perdre son temps en des débats souvent stériles, ferait bien de s'en préoccuper quelque peu.

Il eût semblé qu'après ce qui s'est passé au Tonkin lors de la trop fameuse affaire de Lang-Son, il y avait lieu de ne plus recom-

bler ces dangereuses équivoques qui, fatalement, conduisent à de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent.

C'est là, cependant, ce que nous avons vu se reproduire au Dahomey, où l'on a eu l'heureuse fortune de trouver dans le général Dodds un homme à la hauteur de sa tâche, le jour où l'honneur français s'est trouvé en jeu. Mais qui ne se rappelle les tiraillements vraiment scandaleux auxquels nous assistâmes durant plusieurs mois ? Qui ne s'est aussi demandé si, dans la réalité des choses, ce que l'on a fait là-bas était bien nécessaire, et si, avec un peu plus d'habileté et d'esprit de suite, on n'eût pas pu s'en tirer à beaucoup meilleur compte ?

Sur la conduite de nos affaires au Tonkin, à Madagascar et ailleurs, il y aurait donc beaucoup à dire. Nous y sommes, nous y restons. Demandons tout au moins au gouvernement de réclamer de ses agents une stricte obéissance aux instructions qu'il est de son devoir de leur donner et ne laissons pas à la seule ambition d'un fonctionnaire ou d'un officier le soin d'engager une action militaire dont les conséquences lui auront échappé, et pèseront ensuite d'un poids fort lourd sur les finances, l'organisation militaire et la politique même de notre pays.

L'affaire de Tombouctou, venant après celle de Siam, mérite donc une attention particulière. Vouloir diriger, des bureaux de la rue Royale, des opérations engagées au cœur de l'Afrique ou aux extrémités de l'Asie, c'est insensé. Mais souffrir un moment, une minute, que, sans l'ordre formel du gouvernement de la République, le drapeau français soit engagé sur un point du monde, quel qu'il soit, c'est coupable.

Si on le tolérait un instant, il n'y aurait plus de gouvernement ; ce serait l'anarchie et une anarchie non moins dangereuse que celle qui lance contre la société ses bombes explosives. Qui saurait dire quelles proportions peut prendre un incident extérieur, susceptible de mettre à l'improviste la nation dans l'alternative d'une reculade inaccepta-

ble ou d'une guerre dont les sacrifices ne seraient justifiés par aucun intérêt primordial ?

Ce ne sont, dira-t-on, que quelques soldats, quelques officiers, qui ont été tués par les Touaregs. A nos yeux, ne fût-il tombé inutilement qu'un seul homme, c'est beaucoup trop, sans compter que la mort de ceux qui ont été tués sera invoquée comme un argument irrésistible pour venger l'honneur national.

Eh bien ! nous le répétons, tout cela est très fâcheux, très triste, et il faut y mettre fin.

Il faut revenir à une notion plus nette des devoirs du gouvernement ; il ne s'agit pas seulement de faire en France des coups d'autorité ; il faut avoir un œil des plus vigilants sur les affaires extérieures et coloniales, ne pas laisser les canons et les fusils partir tout seuls.

Il ne faut pas que le sang d'un soldat français puisse couler où que ce soit, sans que le gouvernement, non seulement l'ait su et prévu, mais encore l'ait ordonné et prescrit.

Il faut enfin, pour le dire d'un mot, penser à nos affaires et surtout à nos frontières. Elles ne sont ni au Dahomey, ni à Tombouctou.

Il y a des Alpes, il y a des Vosges, et au-delà quelque chose, ne serait ce que le traité de commerce russo-allemand que l'on signe en ce moment à Berlin.....

J. QUERCITAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 février 1894

Les événements de Tombouctou

M. le président. — J'ai reçu de MM. Couchard et Boissy d'Anglas une demande d'interpellation sur les récents événements de Tombouctou et la politique du gouvernement au Soudan. Quel jour la Chambre entend-elle discuter cette interpellation ?

M. Casimir-Périer, président du conseil, monte à la tribune. (Mouvement prolongé d'attention.)

Elle frissonna. Son mari lui parlait justement de tout ce qu'elle avait enduré pendant la nuit ! Elle ferma les yeux.

— As-tu encore sommeil ?
— Oui... un peu.

Il laissa Gertrude seule et ordonna qu'on fit un grand silence dans la maison. La jeune femme songeait. Si elle avait sommeil ! Elle allait bientôt être prise par ce sommeil éternel dont on ne s'éveille jamais ! C'était bien fini, elle le sentait. L'espérance qu'elle avait nourrie pendant les semaines qui venaient de s'écouler, il fallait y renoncer maintenant. C'était bien fini.

Alors, elle qui s'était si énergiquement défendue quand elle avait cru que c'était possible de vaincre, elle s'abandonna à sa destinée. Elle regarda la mort en face. Son esprit était entr'ouvert. Elle comprenait tout, il y a un peu du condamné à la guillotine dans ces infortunés que la phthisie va emporter. Ceux-ci et celui-là assistent vivants, pleins de lucidité, à tout ce qui va précéder leur agonie.

Gertrude avait les yeux sur l'infini, et ses yeux voyaient.

Plus de cotère, plus d'exaltation en elle. Elle repassa un à un tous les souvenirs de son existence. Non pour y chercher une douleur de plus, mais pour se convaincre qu'elle n'avait rien de mal à se reprocher. Elle se revit enfant, portée dans les bras de Mélie, puis déjà grande, courant dans les champs ; enfin cette nuit fatale où sa destinée éternelle devait dépendre.

Étrange chose que cet enchaînement des faits, qui semble vouer la vie humaine à une sorte de fatalité implacable ? PARCE QUE CETTE NUIT-LÀ,

Déclaration du président du conseil

M. Casimir-Périer (d'une voix forte, où perce néanmoins une certaine émotion). — Le gouvernement n'avait pas attendu le dépôt de cette interpellation pour décider qu'il convenait de faire à la Chambre une communication immédiate. (Très bien ! au centre). Le gouvernement estime en effet qu'il n'y a rien à cacher aux Chambres. Comme elles, il ressent douloureusement les événements déplorablement qui viennent de se produire. Il convient toutefois, tout en ne cherchant pas à atténuer l'importance de ces faits, de ne pas non plus en exagérer la portée.

Nous ne chercherons pas encore à établir les responsabilités. Ce n'est pas lorsque nous venons d'apprendre la disparition, peut-être la mort de plusieurs officiers, que nous devons critiquer ou blâmer certaines désobéissances, certains actes de courage excessifs et d'imprudence. (Très bien ! sur divers bancs). Mais il convient de rétablir exactement les faits, en remontant à leur point de départ.

Lorsque le gouverneur civil du Soudan, M. Grodet, a pris possession de ses fonctions, il a télégraphié l'ordre d'arrêter certaines colonnes, engagées trop avant à son avis. Nous lui avons télégraphié à Kayes notre approbation. Le 6 janvier, M. Grodet nous télégraphiait que le colonel Bonnier pouvait aller à Tombouctou. Nous répondîmes alors qu'on pouvait s'y maintenir s'il n'y avait ni danger, ni complications d'aucune sorte à redouter.

Deux jours après, sur une confirmation du gouverneur, nous lui télégraphions de renvoyer dès qu'il le pourra, le colonel Bonnier en France. Il importait, en effet, que le gouvernement eût des renseignements précis sur un fait de l'importance de celui qui lui était signalé.

Le 27 janvier, le gouverneur télégraphiait au colonel Bonnier de ne rien tenter que des opérations de police et de sûreté.

Le 28, le sous-secrétariat d'Etat aux colonies envoyait au gouverneur une dépêche où il le laissait libre d'apprécier s'il fallait faire revenir le colonel Bonnier.

Enfin, le 7 février, le gouvernement recevait du gouverneur du Sénégal une dépêche qui a été communiquée à la presse, moins la fin, qui contient des noms d'officiers. On ne sait s'ils sont morts ou s'ils ont seulement disparu. Telle est la raison de notre réserve. (Mouvement d'approbation).

M. le président du conseil donne lecture, au milieu d'un silence profond et saisissant, de la dépêche du capitaine Philippe.

La Chambre ressent vivement cette lecture qui

SON PÈRE AVAIT COMMIS UN CRIME, ELLE DEVAIT SOUFFRIR PENDANT SON EXISTENCE ENTIÈRE ET MOURIR AVANT L'ÂGE. Naguère elle l'avait maudit, et bien souvent, ce père qui maintenant, veillait auprès d'elle. Elle s'étonnait de n'avoir pas même un faible sentiment d'amertume contre lui, comme si les natures nobles et élevées, ainsi qu'était la sienne, savaient haïr.

Puis elle se revoyait jeune fille ; Mascaret, Germaine, les Delcroix ; la famille Aubry-Morange, tout ce petit monde d'êtres qu'elle aimait, un monde de pensées, passa devant son esprit, devant son cœur. Elle avait aimé les uns, elle avait souffert des autres ? Qu'est-ce donc que le souvenir, sinon le regard du cœur sur le passé. Un jour restait pour elle lumineux entre tous, parmi ces jours d'autre-fois, qu'elle évoquait un à un. C'était celui où elle avait rencontré Pierre dans le Grand-Pré, près de la crique.

Comme c'était loin ? Et cependant comme cela lui paraissait rapproché ! Le moindre détail de cette scène revivait pour elle, gardant encore après seize années révolues, le même charme ressenti par son impression d'enfant.

La voilà femme, la voilà mère, la voilà heureuse. Que lui garde sa destinée ? Hélas, la destinée se fera contre elle la complice des Mascaret, des Liane, des Germaine. Elle sera la marâtre de cette jeune femme sans mère. D'puis dix-huit moi, tant de malheurs et de tant de sortes avaient frappé sur elle qu'on ne pouvait plus les compter.

(A suivre.)

FUILLÉTON DU « JOURNAL DU LOT » 91

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

IX

TO BE OR NOT TO BE

Elle s'était promenée à pied pendant une heure, appuyée sur le bras de son mari et de son père. Jean courait d'avant, escorté gravement par le colonel, qui avait failli devenir fou de douleur pendant ces événements. Gertrude, en rentrant, s'assit devant la table du dîner avec plaisir.

— Je veux être gourmande, ce soir, dit-elle. Je me sens de l'appétit.

Après le dîner, elle voulut, contre son habitude, rester debout jusqu'à neuf heures. Enfin, elle se coucha. Pendant la nuit, elle fut réveillée par une atroce douleur, puis un délire de quelques minutes s'empara d'elle, et si fort qu'elle se rendormit, mais cette fois d'un sommeil lourd et agité, plein de mauvais rêves. Au matin, quand elle ouvrit les yeux, elle tenta de se lever, comme elle avait fait les jours précédents. Impossible. Une fatigue invincible la tenait.

— Dieu ! que je suis lasse, murmura-t-elle. Serait-ce donc que je me suis trop fatiguée hier.

Elle faillit jeter un cri. Sa douleur d'épaule revenait ; puis elle sentit sa poitrine se resserrer, comme étreinte par une main de fer.

— Ah ! je suis perdue ! s'écria-t-elle.

Elle eut la conscience exacte de la réalité. L'infortunée qui se raccrochait à la vie avec tant d'énergie, qui se croyait sauvée enfin, perdit de nouveau toute espérance ? Elle retomba sur son lit et fondit en larmes. Pourquoi le ciel lui avait-il donné cette espérance-là pour la lui reprendre ainsi tout-à-coup ? Il aurait mieux fait de la laisser mourir quand elle était sinon résignée, du moins préparée à succomber. Pour elle c'était mourir deux fois ! Elle pleura longtemps, amèrement. Elle eut à peine le temps d'essuyer ses larmes, quand Pierre, qui venait chaque matin voir comment elle avait passé la nuit, entra dans sa chambre.

— As-tu bien dormi ? lui demanda-t-il en l'embrassant ?

— Oui, oui, mon ami, je te remercie.

Pierre l'avait quittée la veille dans un état de santé si meilleur qu'il crut naturellement qu'il continuait à en être de même.

— Tu vas guérir, ma bien-aimée, dit-il avec enjouement, et nous reprendrons notre bonne vie d'autrefois.

— Tu pleures...

Une larme coulait sur la joue pâle de la jeune femme, larme que dans sa douleur elle n'avait pu retenir. Il pensa qu'elle s'imaginait être plus malade qu'elle ne l'était en effet.

— Rassure-toi : tant que tu ne souffres pas de la poitrine, et surtout que tu n'as pas de délire, c'est qu'il n'y a pas de danger.

a laisse sous une impression de consternation générale.

M. le Président du conseil. — Le 6 février nous avions envoyé l'ordre au gouverneur du Sénégal d'expédier un bataillon de tirailleurs pour le Soudan, avec de l'artillerie. Des ordres ont été donnés en Algérie. Il ne fallait pas songer à y prendre les premiers renforts nécessaires, mais des précautions sont prises en vue de toutes les éventualités. (Assentiment).

Il ne peut pas être question d'évacuer Tombouctou; ce n'est pas après un échec comme celui que nous venons d'apprendre que la France peut reculer. (Applaudissements sur divers bancs). Ce serait d'ailleurs une grave imprudence au Nord et au Sud. (Nouveau mouvement d'approbation).

M. Casimir-Périer (avec énergie). — Les faits que je viens d'exposer contiennent de cruelles réalités et de douloureux enseignements qui imposent au gouvernement des devoirs qu'il comprend; nous ferons tout pour en prévenir le retour.

Ce sont là les seuls renseignements que je puisse donner. La Chambre le comprendra; elle ne voudra pas, à l'heure actuelle, entamer une discussion sur le fond de cette question. (Applaudissements unanimes).

L'émotion est générale.

Le président du conseil descend de la tribune et regagne sa place au milieu d'une agitation prolongée.

M. Couchard. — J'avais demandé à interpellier le sous-secrétaire d'Etat aux colonies. La date de mon interpellation devait être fixée aujourd'hui. Devant les déclarations du président du conseil, je la retire. (Très bien ! très bien !)

M. Boissy d'Anglas. — Il est bien entendu qu'il ne s'agit que d'un ajournement.

M. le président du conseil fait signe que oui.

L'interpellation Faberot

On a repris, samedi, à la Chambre, la discussion de l'interpellation sur la Bourse du travail.

M. Léon Say a pris la parole et a prononcé un beau discours sur la question sociale.

M. Vaillant a été très violent. Il dit que toute loi d'émancipation est refusée au peuple. Le mouvement révolutionnaire ne fera que s'accroître.

M. Raynal, ministre de l'intérieur, dit que la loi de 1884 est une loi socialiste, une loi ouvrière.

Elle donne aux ouvriers la liberté d'association que ne possèdent pas les autres citoyens.

Le ministre, après avoir établi ce point, s'attache à montrer que les syndicats étaient très mal reçus à la Bourse du travail lorsqu'ils n'avaient pas des tendances nettement internationalistes, et que de plus on s'y occupait presque uniquement de politique et d'agitation révolutionnaire.

C'est **M. Chauvin** coiffeur et député socialiste, qui réplique à **M. Raynal**.

Il y a quelque chose qui est au-dessus de la loi, c'est le droit à l'existence. (Mouvements divers). La Bourse du travail constitue le droit à l'existence des ouvriers. Si vous voulez que les lois soient respectées, il faut qu'elles soient respectables. (Nouveaux murmures).

Comme ses collègues de l'extrême-gauche, **M. Chauvin** réclame pour les syndicats professionnels le droit de faire, si bon leur semble, de la politique à la Bourse du travail et proteste contre sa fermeture.

M. Lavy voulait parler lui aussi sur cet inépuisable sujet, mais la Chambre lassée au delà de toute expression vote la clôture à une énorme majorité. Là-dessus **M. Jourde**, oubliant qu'on discute depuis deux séances, s'écrie :

— On étrangle la discussion.

Tout le monde éclate de rire.

M. Pelletan, à l'appui d'un ordre du jour déposé par lui, demande que le gouvernement accorde à toutes les associations ouvrières, au point de vue de leur administration comme au point de vue des locaux, la tolérance dont il fait profiter les associations religieuses non autorisées.

Vous ne pouvez pas, dit l'orateur, accorder la liberté aux moines et la refuser aux ouvriers. (Applaudissements à gauche.)

M. l'abbé Lemire combat l'ordre du jour pur et simple, demandé sur quelques bancs, parce que, dit-il, cet ordre du jour serait une marque de dédain à l'égard des ouvriers. (Applaudissements.)

Il faut enfin aborder ces lois d'association qu'on nous promet depuis longtemps et que nous devons posséder, car le droit d'association est un droit naturel, un droit primordial qu'on ne peut contester aux citoyens (Applaudissements à l'extrême gauche). En attendant, demandons au gouvernement toute la tolérance compatible avec le respect des lois existantes.

L'ordre du jour pur et simple, accepté par le gouvernement, est mis aux voix.

Il est adopté par 372 voix contre 166.

La séance est levée.

Séance du 1^{er} février

Le droit sur les Blés

La discussion s'engage sur la proposition de loi de **M. G. Leygues** et plusieurs de ses collègues,

relative à l'élévation du droit de douane sur les blés.

M. Castelin dépose une proposition préjudicielle donnant au gouvernement le droit dit de cadenas, qui permettrait l'application de la loi avant son vote, afin d'empêcher la spéculation effrénée que déchaîne la proposition. On a déjà fait entrer en France 6 millions de quintaux de blé. Dans ces conditions, le droit proposé serait une mesure illusoire.

M. Marty, ministre du commerce, combat lui aussi la motion préjudicielle de **M. Castelin**, qui est repoussée par 304 voix contre 174.

Les Evénements de Tombouctou

Opinions d'hommes politiques

M. Delcassé, ancien sous-secrétaire d'Etat aux colonies :

Si la nouvelle est exacte, elle est très grave, et il faudra d'abord ne pas ménager au gouvernement les crédits en argent et les renforts de troupes qu'il ne manquera pas de demander aux Chambres. Il y va peut-être de notre influence dans notre belle colonie du Soudan.

M. de Saint-Germain, député d'Oran.

La colonne du colonel Bonnier était sans doute insuffisante pour tenter une marche sur Tombouctou. Dans tous les cas, la situation peut être assez grave, mais notre situation dans le sud algérien ne sera en rien menacée.

Opinions de la presse

La Patrie :

C'est pour avoir obéi aux ordres du gouvernement qui lui enjoignait de quitter Tombouctou que le lieutenant-colonel Bonnier est tombé dans une embuscade et a été mortellement frappé. Bonnier a été tué par ses chefs. Il a été assassiné pour avoir obéi à la discipline et être revenu sur ses pas, comme on le lui commandait.

Comment, en présence de tels événements, qualifier la conduite de ceux qui président aux destinées de notre politique coloniale ?

Le Journal des Debats :

Il n'y a pas à hésiter : il nous faut envoyer des renforts au Soudan et prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la libre navigation du Niger jusqu'à Tombouctou. Malheureusement la saison est très avancée. La remontée du Sénégal ne s'effectue maintenant qu'en se halant à la corde; puis la route de Kays au Niger est longue; enfin le Niger n'est navigable dans le voisinage de nos postes que dans le courant de juin, lorsque la crue se fait sentir.

Aussi croyons-nous qu'il est difficile de faire quelque chose dans la saison présente.

Le Temps :

Evidemment, en bataille rangée et en plein jour, jamais les Touaregs, si nombreux qu'ils fussent, n'auraient eu raison d'une troupe de 150 hommes bien armés et encadrés, comme ils l'étaient, par tout l'état-major de la colonne du Soudan. Ce sont là des circonstances atténuantes, que nous, Européens, devons apprécier quand nous avons à juger l'ensemble d'une situation.

Mais les populations fanatiques du Sahara ne verront que le fait matériel, à savoir que les Touaregs ont massacré une troupe française avec ses officiers; que la confédération des Touaregs du sud-ouest a renouvelé l'exploit de la confédération des Hoggars contre l'infortuné colonel Flatters en 1881, et que les Touaregs du Sahara méridional ont eu finalement raison des envahisseurs, venant du sud, qu'ils soient El Hadj Omar, le conquérant toutouleur, ou un colonel français.

A cet égard, dans l'intérêt de notre politique en Afrique, il importe que nous donnions un exemple de vigueur et de puissance d'une part en restant à Tombouctou et d'autre part en renforçant les effectifs de notre petit corps d'occupation du Soudan.

Le gouverneur, dont on connaît la fermeté et l'énergie, ne peut manquer d'avoir pris à ce sujet toutes les mesures indispensables.

Le danger serait précisément que nos adversaires crussent à notre faiblesse. L'évacuation de Tombouctou venant au lendemain d'un accident comme celui que nous déplorons, aurait pour conséquence la rentrée en scène d'Ahmadou et de Samory, c'est-à-dire la reprise des hostilités sur toute la frontière du Soudan français.

Nos forces au Soudan

Voici quelles sont nos forces totales au Soudan, c'est-à-dire sur un territoire aussi grand que la France :

1 régiment de tirailleurs soudanais à 3 bataillons, 47 officiers, 8 officiers indigènes, 129 Européens, 1,858 indigènes; tirailleurs auxiliaires, 171 indigènes; tirailleurs régionaux, 186 indigènes; spahis soudanais, 2 escadrons, 14 officiers, 23 Européens, 250 indigènes; une batterie d'artillerie, 3 officiers, 84 Européens, 47 canonniers auxiliaires; une compagnie d'ouvriers d'artillerie, 6 officiers, 84 Européens; une compagnie de conducteurs soudanais, 5 officiers Européens, 2 officiers indigènes, 21 Européens, 99 indigènes;

un détachement du génie, 9 officiers, 44 Européens.

Au total, 130 officiers Européens, 11 officiers indigènes, 400 soldats Européens et 2,600 soldats indigènes.

Comme bouches à feu, nous avons une batterie de 95 millimètres, une batterie de campagne de 80 millimètres, 2 batteries de campagne de 80 millimètres, en tout 24 canons.

Le général Dodds

L'Echo de Paris dit que le général Dodds, avant de rentrer en France, s'arrêtera au Sénégal pour procéder à une inspection générale des troupes et, en réalité, pour examiner la situation militaire.

L'impression en Russie

Nous recevons de Saint-Petersbourg le télégramme suivant :

« La nouvelle du désastre de la colonne Bonnier a produit une très vive impression. La presse russe adresse ses sympathiques condoléances aux parents des glorieux serviteurs de la France, et déclare que ce désastre est un deuil, non seulement pour elle, mais pour l'Europe, car les soldats morts là-bas représentaient la civilisation. »

Les officiers de la garde ont suspendu, en signe de deuil pour leurs camarades français, les réjouissances auxquelles ils devaient prendre part aujourd'hui. Partout on ne parle que de cela.

L'empereur s'est montré fort touché de la nouvelle qu'il a appelée un malheur pour le progrès de la civilisation.

Un haut personnage, appartenant à l'entourage du souverain, dit que ce coup retardera la marche de la civilisation en Afrique et demandera d'énergiques efforts pour être réparé. Il faudra agir avec vigueur comme on a toujours fait en pareille circonstance, avant que le bruit de cet échec, partout répandu, n'ait encouragé l'hostilité des indigènes et provoqué des soulèvements. »

INFORMATIONS

Arrestation du baron de Soubeyran

M. de Soubeyran, président du conseil d'administration de la Banque d'escompte, a été arrêté samedi soir, dans les bureaux mêmes de cette Banque.

On lit à ce sujet dans le *Figaro* :

Ce n'est pas la débacle de la Banque d'escompte qui a motivé cette arrestation, c'est surtout la situation faite par cette débacle elle-même à la société des Immeubles de France, société créée en 1879 par le baron de Soubeyran et qui devait, aux termes des statuts, rester absolument autonome, absolument indépendante, bien qu'ayant à sa tête les mêmes chefs.

Or, le jour où la Banque d'escompte fut mise en péril par les spéculations tous les jours plus hasardeuses et plus malheureuses de son président, le jour où les actionnaires, dont les titres qui avaient été cotés 800 francs tombèrent à 50 francs, puis à 20 fr., s'effrayèrent et demandèrent un peu plus de lumière, on s'aperçut que les bilans produits jusqu'alors étaient inexacts, que les bénéfices distribués n'étaient plus légitimement acquis, et que depuis près de deux années, pour combler, ou du moins pour dissimuler le déficit des opérations personnelles de sa Banque d'escompte, le baron de Soubeyran avait emprunté à la société des Immeubles de France 34 millions qui avaient peu à peu disparu, eux aussi comme le capital de son autre banque, dans une série d'opérations auxquelles ils n'étaient nullement destinés dans la pensée de leurs souscripteurs.

La fortune des actionnaires de la société des Immeubles, le gage des obligataires de cette société, étaient donc compromis dans ce virement de fonds, que les statuts interdisaient formellement.

Grandes manœuvres navales

On vient d'arrêter à l'état-major général de la marine, un projet de grandes manœuvres qui auront lieu dans le courant du mois d'avril, aussitôt après les vacances de Pâques, avec le concours de deux escadres de la Méditerranée.

Il semble, d'après ce que nous savons du thème de ces manœuvres, que l'administration supérieure de la marine veuille saisir une occasion de répondre à certaines critiques développées actuellement contre les qualités nautiques de nos navires de combat.

Un Cyclone à Madagascar

D'après un télégramme reçu samedi de Madagascar, par le gouvernement, un cyclone épouvantable aurait ravagé dans la nuit du 4 au 5 février Diégo-Suarez.

Les bâtiments militaires et civils ont été très endommagés; l'hospice, l'école, l'église, le marché ont été entièrement détruits ainsi que les entrepôts. Les habitations sont renversées dans la proportion des deux tiers. La dépêche ne signale pas d'accidents de personnes.

On ne peut encore calculer les pertes matérielles qui paraissent considérables.

La colonie en détresse implore la métropole.

L'affaire Wilson

La cour d'assises de la Seine, jugeant l'affaire de diffamation intentée par **M. Wilson** contre **Tournadre**, a acquitté tous les prévenus.

L'archevêque d'Aix

Le bruit court que le conseil d'Etat ayant décidé que **Mgr Gouthe-Soulard** ne pourrait pas être poursuivi comme d'abus, l'archevêque d'Aix sera déféré devant la cour de Rome.

L'affaire Soubeyran

Contrairement au bruit répandu dans la soirée, **Soubeyran** et **M. Clerc** n'ont pas été transférés à Mazas, mais à la Conciergerie où ils occupent une cellule particulière.

La mesure est considérée comme la preuve que **Soubeyran** est en liberté sous caution des accusés.

Le Matin affirme que la mise en liberté n'aura pas lieu avant que l'expert **Flory** ait terminé son rapport sur l'administration de la Banque d'Escompte.

On nous assure également qu'aucune arrestation ne sera opérée concernant la Banque d'Escompte.

Au Dahomey

Le croiseur *Segond* a quitté Kotonon hier, ayant à son bord **Behanzin**, l'ancien roi du Dahomey que l'on conduit au Sénégal, en attendant les ordres du gouvernement.

Le traité Russo-Allemand

Berlin, 11 février, matin.

Le texte du traité de commerce entre l'Allemagne et la Russie, publié par le *Moniteur de l'Empire*, porte que le traité entrera en vigueur le 20 mars 1894 ou à une date antérieure, s'il est possible, et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1903.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos députés

Parmi les commissaires élus par les bureaux pour l'examen de diverses propositions très importantes, relatives : 1° à l'extension de la compétence des juges de paix, à l'organisation des conditions de conciliation et de traitements de ces magistrats; — 2° à l'examen de la proposition de loi de **MM. Dupuy-Dutemps** et **Brisson**, ayant pour but la révision totale et complète du Code de procédure civile et du tarif des dépens; — 3° à la proposition de loi ayant pour but d'abroger l'article 742 du Code de procédure civile et de plusieurs autres projets relatifs à des modifications du régime de publicité en matière de transmissions immobilières, de privilèges et d'hypothèques, figurent deux de nos députés **MM. Talou** et **Vival**.

SOIRÉE

Offerte par le personnel des Postes et Télégraphes à **M. DARDENNE**, directeur

La soirée du 10 février donnée par le personnel des Postes et Télégraphes du Lot à **M. Dardenne**, son directeur, à l'occasion de son avancement, a été, comme on devait s'y attendre, très brillante et très cordiale.

140 à 150 agents, sous-agents, recaveuses, receveurs, commis, aides, facteurs, etc., étaient venus des quatre coins du département pour fêter dignement leur chef.

On avait choisi pour la réunion les salons du buffet de la gare de Cahors, dont la décoration, confiée à un des employés du bureau, **M. Moutier**, était superbe. Ajoutons qu'un excellent artiste, **M. Roubeau**, avait mis tout son talent distingué dans la composition d'un écusson qui ornait le fond de la grande salle.

Dans un discours fort applaudi, **M. Rascajou**, Inspecteur, après avoir chaudement exprimé au Directeur les sentiments de reconnaissance, d'affection et de dévouement du personnel, offre à **M. Dardenne**, au nom de tous les agents et sous-agents du département, un superbe bronze d'art, *Le Chanteur Florentin*, de **Paul Dubois**, sortant de la maison **Barbedienne**, de Paris.

M. Routis, receveur principal, parla au nom des agents de la Recette principale et **M. Bourniol**, commis principal de direction, au nom du personnel de la direction.

M. Dardeune, en termes émus, remercie le personnel.

De nombreux toast ont été portés à **M. Dardenne**, à sa famille, au personnel, etc., etc.

Puis est venu le tour des chansons et romances; enfin les danses ont commencé et à six heures du matin elles duraient encore.

Il ne convient guère de s'étendre sur une fête

de famille qui a tenu à rester intime. Nous ne pouvons nous empêcher de dire toutefois qu'elle a été on ne peut plus réussie, et qu'elle prouve combien M. Dardenne a su, par la franchise de son attitude envers son personnel, son amabilité envers tous et son esprit de justice, gagner l'affection de tous les agents de cet important service. Ajoutons que M. Dardenne possède également toutes les sympathies publiques et que toute la population cadurcienne applaudit à son avancement mérité.

Mariage

Le mariage du comte Gaëtan-Joachim Murat, fils de notre ancien député, avec Mlle Thérèse Bianchi, fille de l'ancien député de l'Orne, vient d'être célébré en l'Eglise Saint-Pierre-de-Chailot.

Les témoins du marié étaient le prince Joachim Murat, son oncle, et le comte de Gouvion Saint-Cyr son beau-frère ; ceux de Mlle Bianchi M. Joubert et le vicomte Adrien de Fleury.

C'est l'abbé Cassagnes qui a donné la bénédiction nuptiale aux jeunes époux, auxquels l'élite de la société parisienne a apporté ses vœux.

Les tripotages électoraux de Toulouse

Nous lisons dans le *Sud-Ouest* :

- « Avis aux impatients !
- » A ce jour, l'instruction judiciaire a relevé sur les listes électorales :
- » Plus de trois mille faux !
- » L'instruction a trouvé plus de deux mille noms irréguliers émargés.
- » Et ce n'est pas fini !
- » La dissolution de la municipalité n'est plus qu'une question de jours.
- » N. B. — Nous mettons la *Dépêche* au défi d'opposer un démenti à cette déclaration catégorique. »

Eboulement

Vendredi dernier, vers 9 h. du soir, un bloc de rocher, se détachant de la montagne, est tombé sur la route de Larroque-des-Arcs, à 100 mètres environ du bureau de l'octroi.

La police a donné connaissance de l'éboulement à l'agent-voyer qui, après examen, a fait procéder au déblaiement.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

Adjudications

Samedi, à deux heures, ont eu lieu à la Préfecture les adjudications suivantes :

1^o Chemin de grande communication n^o 6, de Domme à Puy-Laroque, par Cahors. — Restauration du pont du Jardel sur l'Ourajoux, commune de Salviac, sur une longueur de 14 mètres. Montant des travaux, 2,213 fr. 04 ; somme à valoir, 386 fr. 96 ; cautionnement, 100 fr.

M. Francoulin, Henri, de Salviac, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 16 0/0.

2^o Reconstruction du ponceau sur l'Ourajoux, et raccordement du chemin commune de Rampeux. — Chemin de grande communication n^o 25, de Villefranche à Lacapelle-Marival par Labastide-Murat, sur une longueur de 10^m 20. Montant des travaux, 2,933 fr. 96.

M. L. Deneu, de Frayssinet-le-Gélat, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 14 fr. 50 0/0.

3^o Reconstruction de la partie du chemin de grande communication n^o 32 de Vers à Rocamadour, par Labastide-Murat, comprise entre la limite de la commune de Rocamadour et le chemin n^o 30 au bourg de Couzou, sur une longueur de 1,904 mètres 40. Montant des travaux, 7,859 fr. 40.

M. Féraudet, de Gramat, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 33 0/0.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 15 janvier 1894

Présid. de M. le Lt-Colonel Blin, Président semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général donne lecture d'une lettre du comité d'initiative pour la construction du Canal des Deux-Mers, remerciant la Société d'avoir accepté d'accorder à ce projet son patronage moral, et lui demandant de signer une pétition aux Chambres en vue de son exécution. Il est décidé qu'il sera statué ultérieurement sur cette question.

M. Greil donne communication d'une lettre par laquelle M. Malinowski transmet le Bulletin du Musée municipal, donc la Commission d'administration demande l'échange avec celui de la Société. — Cette proposition est acceptée.

M. Malinowski exprime également le désir que la Société souscrive à un exemplaire des *Souvenirs d'un Petit fonctionnaire*, par M. Bielawski — Renvoyé au Conseil d'administration.

M. Greil donne lecture au nom de M. l'abbé Taillefer, membre correspondant, d'un document datant du 30 avril 1476, extrait des coutumes de Floressas, et concernant le droit de fourrage. Cet acte est extrait des minutes de Sabateny, registre côté A, N^o 15 fol. 164 V^o et 165, chez M^e Cléder notaire à Lauzerte.

Il est décidé que le Conseil d'administration

se réunira jeudi prochain à 8 heures 1/2 du soir.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président,
BLIN.

Le Secrétaire,
Joseph BLANC.

Gramat

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi d'avoir recours à la publicité de votre journal, pour déclarer que je suis étranger aux invitations qui ont été adressées ces jours derniers à un bal organisé par la 386^e section des *Prévoyants de l'Avenir*, dont je fais partie.

Je tiens à dire que je n'ai assisté à aucune des réunions qui ont été tenues pour l'organiser et que je ne suis pour rien dans le choix des invités ou les omissions qui ont pu être commises.

Veillez agréer, etc.

A. SOULADIÉ

Reilhaguet

M. le ministre de l'instruction publique a approuvé la délibération du conseil départemental portant la création d'une école mixte à Laval, commune de Reilhaguet.

Montcuq

Par décision du ministre de l'instruction publique une concession d'agrès gymnastiques a été accordée aux écoles primaires supérieures de garçons et de filles de Montcuq.

Prayssac

Un drôle de carnaval que l'on voulait faire passer à une femme âgée de Prayssac, du nom de Julia Pagès. Quelque malintentionné lui a empoisonné ses volailles.

M^{me} Pagès, qui soupçonne une voisine, a porté plainte à la gendarmerie de Puy-l'Évêque.

Calvignac

Voilà que cela recommence. La gendarmerie de Limogne vient d'être prévenue qu'un vol de 5 ou 6,000 bouteures de vignes américaines a été commis au préjudice d'un propriétaire de Calvignac.

L'auteur est inconnu.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 15 février 1894

LE PETIT FAUST

Opéra-Bouffe en 3 actes et 4 tableaux

* *

Prochainement

Une troupe parisienne sous la direction de M. E. Bayard, donnera :

CHAMPIGNOL MALGRÉ LUI

Pièce en 3 actes

Champignol malgré lui, le vaudeville extra-fantaisiste, qui a fait courir tout Paris au théâtre des Nouveautés, sera représenté sur notre scène le **vendredi 16 courant**.

Toute personne qui souffre par suite d'une constitution affaiblie, anémiée ou dont le poids est inférieur à la normale, devra prendre de l'**Emulsion Scott** à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude. Cette préparation constitue un aliment riche en principes gras et fortifiants. C'est une nourriture saine qui tonifie rapidement tous les organes les plus essentiels et enrichit le sang. Elle soutient les mères, rend les enfants gras, bien portants et favorise leur développement.

Elle enraye la phthisie à ses débuts, guérit les refroidissements, les rhumes et fortifie les poumons. Les médecins du monde entier la prescrivent.

On la trouve dans toutes les pharmacies.

Ministère des Finances

AVIS

Le Ministère des finances vient d'arrêter les dates à partir desquelles commencera l'échange des titres de rente 4 1/2 0/0 contre des titres du nouveau fonds 3 1/2 0/0.

Pour les inscriptions mixtes et au porteur cette opération est subordonnée au dépôt des anciens titres. Dans les départements les dépôts seront reçus à partir du 5 mars prochain par les Trésoriers-généraux, les receveurs particuliers et les percepteurs de chef-lieu d'arrondissement dont la recette des finances a été supprimée. Par exception, les personnes n'habitant pas le chef-lieu où réside le comptable, seront admises à déposer, dès le 16 février, les titres mixtes et au porteur dont elles viendront toucher les coupons.

Les inscriptions nominatives seront échangées seulement à l'échéance du 16 mai 1894, sans que les rentiers aient aucune formalité préalable à remplir.

Pour les inscriptions de rente de toute nature, le paiement du trimestre au 16 février 1894 aura lieu dans les conditions ordinaires.

Variétés

Tombouctou

Tombouctou a pris place au premier plan de l'actualité, depuis les récentes luttes qui ont eu le lieutenant-colonel Bonnier pour principal acteur.

On va beaucoup discuter et épiloguer sur la ville sainte et mystérieuse, car jusqu'ici peu d'européens ont pu y séjourner.

Nous pensons donc être agréables à nos lecteurs en leur donnant quelques renseignements sur Tombouctou et les Touaregs.

Tombouctou est situé, on le sait, presque au sommet de la courbe immense que décrit le Niger, à égale distance à peu près de la côte occidentale d'Afrique et de l'extrême sud algérien.

Le lieutenant de vaisseau Caron, qui a dirigé en 1887 une mission vers Tombouctou, s'exprimait ainsi dans le compte rendu qu'il faisait le 9 avril 1888 à la Société de géographie de Paris :

« En échange des produits européens, Tombouctou reçoit l'or du Bouré et du Kong, l'ivoire des pays Sourai et du Haoussa, enfin les plumes d'autruche de la Doventza. La gomme abonde dans le pays de Tombouctou. Presque tous ces produits font retour au Maroc par chameaux, à travers le désert. Il conviendrait de drainer ces produits riches et peu encombrants vers nos possessions. Tombouctou sert encore d'entrepôt pour le commerce du sel. A huit ou dix jours de marche au nord de cette ville se trouvent de riches mines de sel de Taouderma et de Boushebér. Un kilogramme de sel vaut environ 2 fr.

« C'est un grand profit pour les commerçants de Tombouctou qui approvisionnent les pays voisins privés de ce condiment.

« On voit par ce résumé commercial quel intérêt puissant il y aurait pour nous, à posséder le marché de Tombouctou. La route est maintenant tracée, dans quelque temps, avec un peu de persévérance et sans grands efforts d'hommes et d'argent, le fait s'accomplira de lui-même. Pour ma part, je considère déjà Tombouctou comme une dépendance du Soudan français. »

On voit combien le lieutenant de vaisseau Caron savait apprécier justement la situation et prédire l'avenir.

Parlant de l'état politique de Tombouctou le lieutenant Caron s'exprime ainsi :

« Les Arma, propriétaires du sel, sont des noirs croisés de Marocains, les maîtres de Tombouctou jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Ils sont très peu nombreux. L'autorité est héréditaire et le chef de Tombouctou porte le nom générique d'El-Khaïa ou Khiaïa, ce qui est la même chose. En dehors des Arma, habitent à Tombouctou des Mores de la grande famille des Kountahs et aussi des Maures commerçants venus du Maroc, de la Tripolitaine et des environs de Saint-Louis. Tous ces habitants tremblent devant les Touaregs ou Sourgou, les véritables maîtres du pays. Ceux-ci, de race berbère, ont le teint presque blanc. Maigres et bien proportionnés, ils franchissent le désert sur de petits chevaux très vifs ou sur des chameaux.

« Entièrement vêtus de guinée bleue, la tête enveloppée d'un turban de même couleur qui ne laisse voir que des yeux farouches, ils sont armés d'une lance et d'un poignard fixé au poignet gauche par un bracelet. A cheval ils portent un sabre et un long bouclier en peau de bœuf d'une blancheur éclatante et orné de gris-gris.

« Leur voix est rauque ; ils s'appellent par un son guttural que les loups seuls pourraient imiter. Sans religion autre que celle du pillage, ils inspirent à tous une frayeur terrible dont on retrouve l'effet dans les descriptions grotesques des autres noirs.

« Les tribus sont nombreuses, mais s'entendent très bien entre elles pour rançonner les caravanes qui ne peuvent échapper au tribut, de quelque direction qu'ils viennent, pour entrer à Tombouctou. »

FAITS DIVERS

Une machine à voler

Le docteur Otto Lilienthal, de Berlin, vient de réaliser une machine permettant de planer en l'air à la façon de l'oiseau. Le squelette de l'oiseau artificiel est en osier et les ailes en toile fine. Il pèse environ 20 kilos. La manœuvre des ailes se fait à l'aide de cordes et de poulies ; on obtient ainsi facilement des variations dans l'inclinaison et l'orientation des deux gouvernails.

A l'aide de cet appareil, le docteur a pu parcourir dans l'espace plus de 200 mètres avant d'atterrir. Sans doute, ce n'est qu'un petit commencement, mais enfin, c'en est un et, le progrès aidant, ne désespérons de rien ; vous verrez

qu'au vingtième siècle la bicyclette sera depuis longtemps démodée tandis que l'aéroplane fera fureur.

Une locomotive électrique

Jedi dernier, ont été faits entre le Havre et Beuzeville, les essais de la locomotive électrique Heilmann.

Deux voyages ont été effectués à la vitesse normale ; samedi, on a répété l'expérience à une allure plus vive.

Disons tout de suite que la locomotive de M. Heilmann s'est admirablement comportée. Elle semble réaliser la perfection au point de vue de la stabilité et de la souplesse.

Cette machine est de même volume que les autres et comprend une machine à vapeur ordinaire, mais la force mécanique débitée par la machine à vapeur n'est pas transmise directement aux roues par des bielles et des manivelles ; elle est envoyée à une dynamo, d'où elle est conduite et distribuée à des moteurs électriques actionnant les essieux.

Un nouveau fusil

D'après le *Figaro*, qui fait toutefois certaines réserves, un ancien officier de la marine française aurait inventé un nouveau fusil aussi merveilleux que terrible et de beaucoup supérieur aux armes les plus perfectionnées actuellement connues.

Cette arme, admirablement conçue, devient à volonté un fusil à tir lent, ou bien une véritable mitrailleuse portative à cent coups, se chargeant et se tirant par le simple et rapide mouvement du doigt sur la détente.

Cent balles destinées à cette arme ne pèsent pas un kilo deux cents grammes, tandis que cent cartouches du fusil allemand et même du fusil Lebel pèsent deux kilos huit cent cinquante grammes.

Quant aux balles de ce fusil, elles ne seraient pas moins merveilleuses que le fusil lui-même et leurs effets seraient à vrai dire, aussi fantastiques que foudroyants.

DÉPÊCHE

NOUVEL ATTENTAT

A LA DYNAMITE

Paris, 13 février.

Lundi soir, à neuf heures, une bombe, chargée de dynamite et de balles en plomb, a été jetée dans l'intérieur du café de l'hôtel Terminus, près de la gare Saint-Lazare, dans la rue d'Amsterdam.

Une dizaine de personnes ont été plus ou moins grièvement blessées.

Un ouvrier, qui passait dans la rue, a été tué.

L'auteur de l'attentat a été arrêté. Il a déclaré s'appeler Breton.

C'est du dehors, sur le trottoir, que l'auteur de l'attentat a jeté la bombe par la porte ouverte, dans le café. Puis il a pris immédiatement la fuite par la rue du Havre poursuivi par des gardiens de la paix et par plusieurs passants. Tout en courant cet individu a sorti un revolver de sa poche et en a déchargé six coups sur les poursuivants, deux passants ont été atteints.

Un gardien de la paix lui a porté, tout en courant, un grand coup de sabre à la figure.

La police a dû protéger l'auteur de l'attentat contre la fureur de la foule.

L'émotion causée dans Paris par la nouvelle de l'attentat de Breton est considérable.

La population parisienne est véritablement atterrée, et il est à craindre que ce sentiment ne se manifeste par des départs nombreux.

L'engin était chargé de clous semblables à ceux employés par Vaillant et d'une vingtaine de balles.

On a arrêté deux individus soupçonnés d'être des complices de Breton.

Le nombre des blessés est plus élevé qu'on n'avait dit : il y en a une trentaine.

Contre les rhumes et les affections de poitrine, le *Goudron Guyot*, en liqueur ou en capsules, ne redoute qu'un seul rival, c'est le printemps. Avec la chaleur, avec le soleil, le nombre des tousses va diminuant de jour en jour. Il ne reste plus que ceux qui ont traité leur mal par l'indifférence ou le mépris, ceux qui, suivant l'expression consacrée, ont négligé leur rhume. Que ceux-là ne désespèrent pas néanmoins, qu'ils soient fidèles aux *Capsules Guyot* et au *Goudron Guyot* ; ces deux préparations ont souvent triomphé de maladies invétérées et qui semblaient incurables.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du ré-

seau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 10 Février. — Gravures : Paris : Le Mardi-gras au boulevard. — L'Œuvre de la Bouchée-de-Pain ; Distribution de vivres. — Beaux-Arts : Le maître de camp. — Refrain de guerre, tableau de M. A. Grison. — Portraits : M. le comte Zichy, vainqueur du tir aux pigeons, de Monte-Carlo. — Portraits (Nécrologie) : M. Frémy, de l'Institut. — Russie : Le bulletin de santé de l'empereur, affiché à l'hôtel-de-ville de Pétersbourg. — Entrée du palais d'Anitchkoff, pendant la maladie du czar. — Afrique : Biskra ; Le marché. — Habitations dans l'Oasis. — Les dunes de sable. — Dahomey : Le trône de Béhanzin et l'art dahoméen.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Biskra, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — La semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — Visite au Concours agricole. — Le trône de Béhanzin et l'art dahoméen, par G. Tomel. — Explication des gravures, Echechs, Récréations, Rébus, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc. — En supplément : « De cinq à sept », par J. Berr de Turquie, illustrations de M. Albert Guillaume. Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 10 février 1894 : Edmond Frémy : Gaston Tissandier. — Un vignoble anglais : Daniel Bellet. — Le Salon du cycle : L. Baudry de Saunier. — Tramways à vapeur à chaudière Serpollet : X..., ingénieur. — L'hippiatrique et l'équitation : Gaston Tissandier.

— Projet d'expédition antarctique : Charles Rabot. — Les problèmes de l'éclairage : Charles Henry. — Le volcan Calbuco : A.-F. Nogues. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 5 février 1894 : Ch. de Villedeuil. — La mécanique des jouets : Arthur Good.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (Supplément 10 de la Nature)

Hygiène et santé. — Informations. — Boîte aux lettres. — Dessins de A. Robida. — Recettes et procédés utiles.

SAINT-NICOLAS. — 15^e année. — Sommaire du 10 février 1894 : Une mauvaise nuit : H. Bezançon. — Les deux hiboux, poésie : Ed. Guinaud. — Le peloton de fil : M. H. — Un petit-fils d'empereur : Art. Dourliac. — La figure de la lune : Tante Nicole. — La caverne blanche : End. Dupuis. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par G. Brocou, C. Peters, Adrien Moreau, M. Dessertennes, Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE CRÉÉE EN 1884 PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte. Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes. PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi. Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie. ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR. ; UNION POSTALE, 8 FRANCS. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.) BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone). On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles. Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

A VENDRE

Un fonds de commerce, exploité à Cahors, comprenant les porcelaines, les verres et cristaux, l'épicerie et la poterie. S'adresser pour les renseignements à l'étude de M^e LASCAZES, notaire, 69, boulevard Gambetta, Cahors.

A Vendre DE SUITE

500 mètres cubes chène débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.) Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chène de 25 et 28 mm d'épaisseur. Vente de bois de chauffage chène, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Larquebrou...	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13 —
Brive.....	14 —
Cahors.....	15 —
Libourne.....	17 —
Bordeaux.....	18 —
Rodez.....	16 —
Périgueux.....	16 —

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes chène. S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

La Foncière COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Autorisée par décret du Gouvernement Avenue de l'Opéra, 38 et Rue Louis-le-Grand, 17, Paris Capital social : 40 MILLIONS ASSURANCES VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% BÉNÉFICES de la Compagnie Assurances Temporaires, Assurances de Survie, Assurances de Capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES S'adresser à MM. Bomyssan, à Gramat ; Laval, à Vayrac, agents généraux.

ASTHME-OPPRESSION Les Cigarettes Indiennes de Grimault et C^o sont le remède le plus efficace connu contre l'Asthme, l'Oppression, l'Insomnie, le Catarrhe, et pour faciliter l'Expectoration. Dépôt : Toutes Pharmacies.

Vignes américaines Grande baisse de Prix

Racinés 1^{er} choix, Jacquez, Riparias, Solonis, Clintons ou plants Pouzin, 40 fr. le mille. Greffés-soudés 1^{er} choix depuis 150 f. 2^e choix et demi-soudés depuis 70 f.

S'adresser au propriétaire, M. Victor Combes, Chevalier du mérite agricole, lauréat du Concours des vignobles, membre du Jury. A VIRE, par Puy-l'Evêque (Lot)

H. ESCURET Marchand d'antiquités diplômé Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc. Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens. Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats. Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens. Echange d'ancien contre du moderne.

A Vendre IMPRIMERIE ayant un Journal politique et vinicole dans un chef-lieu d'arrondissement. 56^e années d'existence, le tout en plein rapport. S'adresser au Directeur du Médicain à Lesparre-Médoc (Gironde).

J. G. LISEZ! Le Santal de Midy supprime Copahu, Cubèbe et Injections. Guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Dépôt : Toutes Pharmacies.

1894

ANNUAIRE STATISTIQUE & ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet PAR MM. LES CHEFS DE DIVISION DE LA PRÉFECTURE



SE TROUVE : CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE 1894